

LETTRE D'INFOS AUX BOUCETOIS

N° 2 - JUIN 2015

J'ai le plaisir de vous présenter notre bulletin d'informations municipales. Il vient, je pense, utilement compléter les autres moyens de communication dont nous disposons. Il s'agit principalement de l'affichage à la Mairie et du journal. Nous avons eu également une rencontre en janvier, au moment des vœux, qui a été l'occasion de faire le bilan de l'année. Le moyen de communication qui reste à mettre en œuvre est notre site Internet. Mais n'oublions pas la communication directe avec les élus qui est essentielle. Je vous invite à nous interpeller, à nous questionner et à nous donner votre avis. Ne pouvant pas tout dire dans ces quelques pages, nous avons dû faire une sélection. J'espère que les sujets retenus vous intéresseront.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Roseline Gourdon, Maire de Boucé

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. (P.A.V.E.)

Le P.A.V.E. vise à établir un état des lieux de la voirie (routes, trottoirs et autres lieux de circulation) et des espaces publics (place de l'église, chemin du lavoir,...) pour favoriser l'accessibilité à **toute personne ayant des difficultés à se déplacer d'un point à un autre et/ou souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif, mental ou psychique**. La rédaction de ce document - qui est une obligation légale- a été lancée courant mars par la commission accueil. Michel Maitre, de la municipalité de Rongères, nous a apporté ses compétences pour démarrer ce travail. Nous avons parcouru le centre-bourg et les bâtiments communaux (école, mairie, salle des fêtes) afin d'étudier tous les cheminements piétons et les accès à ces lieux présentant des difficultés. Les travaux à prévoir pourront rentrer dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (C.C.A.B.)

Le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (C.C.A.B.)

Le CCAB est un programme proposé par le conseil départemental pour encourager les projets d'aménagement s'inscrivant dans une démarche globale et visant à rendre les bourgs plus attractifs, améliorer la sécurité, le cadre de vie et l'accessibilité.

Notre projet de CCAB a reçu un accord favorable du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention couvrant 70% des frais de réalisation de l'étude préalable. Le bureau d'études REALITES de Roanne associé au cabinet d'architectes IMHOLZ de Moulins ont été retenus. La réunion de lancement a eu lieu le 17 avril. Cette étude se poursuivra jusqu'à la fin de l'année avec des réunions de travail environ tous les deux mois. Une réunion publique sera organisée pour présenter les scénarios possibles.

Vente de chemins et collecteurs

Des propriétaires ont sollicité les élus pour le rachat de chemins ruraux et/ou collecteurs se trouvant au milieu ou en bordure de leur parcelle. A l'occasion de ces demandes, la situation d'autres chemins ruraux a été examinée. Il s'agit de chemins qui ne sont plus utilisés par le public (chemins exploités par l'agriculteur, chemins dont le tracé a disparu, voie de liaison inutile voire inexistante...). Ils apparaissent sur les plans cadastraux mais n'existent plus véritablement sur le terrain.

En vue de régulariser ces situations, il a été décidé de lancer une procédure de cession pour l'ensemble des chemins ruraux et/ou collecteurs concernés et d'organiser une enquête publique.

Assainissement collectif

L'assainissement collectif est un service public qui relève de la compétence obligatoire des communes.

La commune de Boucé dispose d'une station d'épuration qui a une capacité de traitement des eaux usées pour une population de 450 habitants. Les eaux usées sont traitées en alternance, par filtration sur lits de roseaux.

Actuellement, 73 foyers seulement sont raccordés ou raccordables et sont, à ce titre, assujettis à une taxe d'assainissement calculée sur la base de 1,20 € HT/ m³ d'eau consommée. En 2014, la taxe d'assainissement collectée s'est élevée à 9 848 €. A compter de cette année, une part fixe de 30€ HT par an est instaurée pour toutes les habitations raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif.

Le problème est que le réseau d'assainissement existant n'est pas conforme à la réglementation car c'est un réseau unitaire et vétuste (excepté le lotissement qui est équipé d'un réseau séparatif d'eaux usées et d'eaux pluviales). Il est donc impératif de réhabiliter et mettre aux normes ce réseau avant d'envisager une extension.

De plus, il est indispensable de réaliser ces travaux d'assainissement avant l'aménagement de bourg.

Pour ces raisons, la nouvelle équipe municipale a fait le choix d'un projet de réhabilitation du réseau existant. Le 26 janvier, Monsieur Leduc du cabinet SOMIVAL a présenté un premier projet d'un montant de 661 000 € HT à la commission assainissement. Ces travaux de réhabilitation seraient financés à 15 % par le Conseil Général et à 35% par l'agence de l'eau dans la limite d'un coût plafond calculé sur le mètre linéaire d'eaux usées. Les demandes de subvention sont en cours.

Compte tenu du coût de ces travaux, l'enjeu sera d'équilibrer le budget assainissement sans trop peser sur le budget communal et avec une augmentation modérée de la taxe d'assainissement.

Une réunion publique sera organisée le moment venu pour fournir des indications sur les travaux de raccordement qui seront à la charge des propriétaires.

Ecole

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des Temps Activités Périscolaires (TAP), l'Etat a créé un *fond d'amorçage*, subvention versée aux communes à hauteur de 50 euros par enfant pour l'année scolaire. Cette contribution avait pour but d'aider les municipalités à la mise en œuvre des TAP et de réduire l'augmentation des coûts qui en découlent.

Pour les rentrées prochaines, cette subvention est relayée par le *fond de soutien* subordonné à la rédaction d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Le PEDT est un projet éducatif pour favoriser l'accès à des activités variées et de qualité pour les enfants. C'est un document écrit favorisant la mise en œuvre d'un partenariat au niveau local entre la collectivité territoriale, l'Etat et éventuellement des associations. Il est finalisé par une convention.

Notre commune va donc rédiger un PEDT très prochainement. Sa signature nous contraint à modifier légèrement les horaires de l'école pour obtenir un temps de TAP de 45 minutes par jour (durée minimum exigée). Le Conseil d'école et le Conseil municipal ont donné leur accord pour les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45 et 13h15 – 15h30 - TAP de 15h30 à 16h15

Mercredi : 8h45 -11h45

Ces nouveaux horaires se mettront en place à la rentrée de septembre, après validation par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) qui doit se réunir début juillet.

Elargissement du RPI :

Les effectifs baissent régulièrement et une nouvelle fermeture de classe pourrait menacer notre RPI dans les années à venir. Cette préoccupation rejoignant celles des communes voisines, une **réflexion** a été engagée depuis ce début d'année avec les communes de Rongères et Montoldre. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant les intentions de l'Education Nationale pour les années à venir et nous sommes très prudents sur la mise en place d'un tel projet.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Ateliers Bien Vieillir - L'A.R.S.E.P.T (association régionale santé éducation et prévention sur les territoires) et la MSA Auvergne organisent les « ateliers du bien vieillir » dans nos communes. Ces ateliers sont ouverts à toute personne à partir de 55 ans quel que soit son régime de protection sociale. Ils se déroulent en 7 séances de 3 heures par petits groupes. Un exemple d'atelier intéressant : "Pas de retraite pour la fourchette!"

Une réunion aura lieu mercredi 1 Juillet à 14h à la salle des associations pour présenter ces ateliers et s'inscrire. A l'occasion de cette réunion, le Docteur Ducros animera une mini conférence sur le vieillissement.

Ça vous tente? Alors venez nombreux!

Le repas de fin d'année - Et justement puisqu'on parlait fourchette et bien vieillir, venons-en au repas du C.C.A.S.! Il a eu lieu le Dimanche 14 Décembre dernier. Le C.C.A.S. a souhaité offrir une alternative agréable à la distribution des traditionnels colis pour les personnes de plus de 70 ans. Un colis a toutefois été remis aux personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas venir. 41 colis ont été distribués et 58 personnes ont participé au repas, dans une excellente ambiance!

L'animation musicale a été largement assurée. D'abord, de main (et voix) de maître par notre accordéoniste locale, Virginie Pouget accompagnée au chant par Thierry, son mari et assistés de Jean Bouillot ; sans oublier les invités et certains membres du CCAS qui ont poussé la chansonnette! Citons entre autres excellents chanteurs et chanteuses, Isabelle Martin, Gaston et Marcelle Faure, le maire Roseline Gourdon et un formidable duo de jeunes premiers, Marie Boutonnat et Raoul Quatresous! Bref, on a bien mangé, on a ri, on a chanté et même dansé. Ce fut une très bonne journée pour tous. Gageons que cela donnera envie à d'autres de venir le 29 novembre prochain, date retenue pour l'édition 2015.

Référent ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Elle porte également préjudice à la biodiversité et aux rendements agricoles. Le département de l'Allier est le plus touché de la Région Auvergne. Dans l'Allier, l'arrêté préfectoral imposant la destruction de l'ambroisie date du 27 juin 2005. Pour compléter le dispositif de lutte contre le développement de cette plante, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) a mis en place des « référents ambroisie » dans chaque commune. Nathalie Daniel est l'élue boucétoise qui effectuera ce travail de repérage et de conseil auprès de la population. Pour en savoir plus sur ce sujet, vous pouvez consulter les sites suivants : www.fredon-auvergne.fr et www.ambroisie.info

Concours des maisons fleuries

18 personnes ont participé au concours 2014 et ont été récompensées lors de la cérémonie des vœux. Cette année, le concours des maisons fleuries est reconduit. Merci de vous inscrire en Mairie avant le 15 juin 2015 si vous souhaitez concourir. Le jury passera au cours de la deuxième quinzaine de juin. Il sera composé, comme en 2014, d'un élu de la commune de Montaigu, d'un élu de la commune de Rongères et de 3 conseillers municipaux de Boucé. Merci de participer au fleurissement de la commune et de contribuer ainsi à maintenir un cadre de vie agréable.

Office de Tourisme

- Un après-midi « jeux » destiné aux enfants à partir de 5 ans aura lieu à l'étang mercredi 10 juin à partir de 15H.
- A l'occasion de la Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM), un rallye touristique sera organisé autour de l'étang samedi 20 juin de 10h à 17h.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office de Tourisme (tel. 04.70.47.45.86)

L'évolution des offres tarifaires des opérateurs téléphoniques nous a conduits à revoir l'ensemble des contrats et à les adapter au mieux aux besoins des services municipaux. Suite à ces modifications, de nouveaux numéros sont dès maintenant attribués, les anciens numéros restant valables jusqu'au 3 juillet :

Cantine scolaire 06.43.41.64.65

Agence Postale et salle polyvalente 06.43.41.66.51

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

- le lundi de 14h30 à 17h30
- le mardi de 9h à 12h (au lieu du mercredi)
- le vendredi de 13h30 à 16h30

Finances et budget

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital (emprunts). La CAF nette est une des composantes du financement disponible. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager les ressources pour, à la fois rembourser ses dettes et financer ses dépenses d'équipement.

Le compte administratif 2014 de la commune (= les dépenses et les recettes réalisées en 2014) fait apparaître une CAF nette de l'ordre de 45000€. C'est ce qui permet d'envisager pour 2015 des dépenses d'équipement telles que l'achat d'une autolaveuse pour la salle polyvalente, du matériel informatique pour l'école, le remplacement du véhicule ainsi que les travaux au logement du Moulin de la Presle.

Pour les prochaines années, nous devons être attentifs à l'évolution de la CAF nette avant de recourir à de nouveaux emprunts pour financer des investissements futurs tels que l'assainissement ou l'aménagement de bourg. Il s'agit, en particulier, de bien prendre en compte l'impact des baisses de dotations de l'Etat. A contrario, le faible niveau d'endettement de la commune constitue un élément favorable pour les années à venir.

Travaux prévus

- La fresque murale doit recevoir un vernis de protection.
- La réfection du mur de la salle polyvalente a pris du retard mais est toujours d'actualité.
- Il en est de même de la page internet de la commune, via le site de la com com Varennes-Forterre : <http://bouce.cc-varennesforterre.fr/>
- Des travaux de reprofilage en enrobé chaud à l'Impasse des Essues, du chemin des Bouvards aux Chaumes ainsi qu'au Moulin du Saule, au Rouzet et aux Zéros vont être effectués quand le planning de l'entreprise et la météo le permettront. La volonté de la municipalité est de faire un effort permanent pour l'entretien et la réfection des chemins, des collecteurs et de la voirie en général.
- Logement de la Presle : Les travaux prévus vont permettre d'assainir ce logement, améliorer l'isolation et sa fonctionnalité. Le Conseil Départemental accorde une subvention représentant 15% du montant HT des travaux. D'autres demandes de subventions sont en cours. Nous espérons que les travaux pourront démarrer en septembre.
- Une nouvelle table de pique-nique aménagée pour les personnes en fauteuil roulant va être installée sur la place de l'église. Une autre va être restaurée et équipée d'un plateau de jeu. Ces installations vont venir compléter les nouveaux jeux pour enfants récemment implantés.
- Sur le site de l'étang, une table sera également restaurée et équipée d'un plateau de jeu. Un nouveau portique sera installé.
- La réparation de l'abribus sur la place de l'église est en cours.

Le personnel communal

Le personnel communal est composé de 9 personnes, soit environ 5 équivalents temps plein. En effet, un seul agent travaille à temps complet et les autres sont à temps partiel. 7 personnes sont titulaires.

Les 9 agents sont répartis sur les postes suivants : secrétariat de Mairie, agence postale, école maternelle, TAP, cantine, étang, ménage (Mairie, salle polyvalente, école, vestiaire stade, église) et les services techniques (entretien des bâtiments, voirie, espaces verts).

Subventions aux associations

A.S.B. : 1 000 Euros

Comité des Fêtes : 400 Euros

Club des Aînés : 210 Euros

Coopérative scolaire : 250 Euros

Le Souvenir Français : 50 Euros

Amicale Laïque : 400 Euros

Boucé Gym : 300 Euros

Amicale des chasseurs : 50 Euros

AFN : 50 Euros

Vente de peupliers

Plus d'une centaine de peupliers sont à maturité pour être abattus et vendus. Des contacts sont en cours avec des négociants en bois.

Le coin des associations

Association Sportive Boucétoise

Président : Clément Choisy

Contact : 06.74.94.50.79

Amicale des Chasseurs

Président : Bruno Sauzet

Contact : 06.07.94.56.59

Amicale Laïque

Présidente : Sabrina Gourdon

Contact : 06.81.41.59.10

Boucé Gym

Présidente : Marie-Thérèse Lustière

Contact : 06.72.45.17.79

Club des aînés « la Forterre »

Président : Michel Déat

Contact : 06.83.15.02.14

A.F.N.

Président : Claude Thévenoux

Contact : 04.70.43.72.54

Comité des fêtes

Président : Jean Bouillot

Contact : 06.72.75.35.03

Agenda des manifestations

Samedi 6 juin à partir de 9h :	ASB	Trophée Jérèm <i>Tournoi de foot U15 et U18 à 11 - Au stade</i>
Vendredi 19 juin à 18h30 :	ASB	Assemblée générale <i>Au stade</i>
Dimanche 21 juin à 8h :	Amicale laïque	Rallye <i>Rendez-vous Place de l'église</i>
Dimanche 12 juillet à 14h :	ASB	Tournoi de sixte <i>Au stade – ouvert à tout public</i>
Samedi 15 aout :	Boucé Gym Comité des fêtes	Brocante repas champêtre – feux d'artifice et bal gratuit
Dimanche 16 aout :	ASB Comité des fêtes	Concours de pétanque Jeux pour enfants
Jeudi 1 octobre à 14h :	Club des aînés	Concours de belote <i>A la salle polyvalente</i>

Tennis

Le court est mis gratuitement à disposition. Le planning et le règlement sont affichés à l'entrée du court. La clé peut être retirée à l'Agence Postale, à la Boulangerie ainsi qu'auprès de certains conseillers municipaux (les numéros de téléphone sont indiqués sur le règlement)

Pêche

Etang du Moulin de la Presle (fermeture le 31 octobre 2015)

Tarifs: 3.50€ la ½ journée - 5.00€ la journée

2 lignes maximum par pêcheur

Tout jeune né entre 1997 et 2010 peut obtenir une carte valable pour la saison au prix de 15€

Bibliothèque

Elle est ouverte tous les après-midis de 14h à 16h ainsi qu'aux heures d'ouverture de la Mairie. Le prêt est gratuit. Les livres sont renouvelés trois fois par an par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Certains livres peuvent être commandés pour le passage suivant du bibliobus, sur demande auprès du secrétariat de Mairie.

La Mairie est abonnée aux journaux suivants : Le Bourbonnais Rural, La Semaine de l'Allier et l'Allier Agricole qui sont consultables sur place aux heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale.

Piscine Varennes Forterre

Ouverte du 4 mai au 18 septembre

Tarifs: 1,20€ pour les - de 16 ans et 2,40€ pour les + de 16 ans

Contact: 04 70 45 08 12

Une plaquette d'informations est disponible en Mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes Varennes Forterre.

Accueils de loisirs

Varennes sur Allier : 04 70 47 72 05. Inscriptions au service Enfance de la Mairie de Varennes

Jaligny sur Besbre : 04 70 34 70 74 (centre social) - Des formulaires d'inscription sont disponibles en Mairie.

Infos élections

Nous avons élu nos conseillers départementaux **les 22 et 29 mars 2015** pour une durée de 6 ans. Ils sont au nombre de 38 pour le département de l'Allier.

Le canton de Saint Pourçain sur Sioule (notre nouveau canton) compte désormais 22 communes pour une superficie de 319 km², une densité de 62 habitants/km² et une population de 19 726 habitants. Nos représentants sont Catherine Corti et Bernard Coulon.

Le Président du Conseil Départemental, Gérard Dériot, a été élu le 2 avril 2015.

A noter également, les prochaines élections régionales qui se dérouleront **les 6 et 13 décembre 2015**. Dans le cadre de la réforme territoriale, nous passerons de 22 à 13 régions. L'Auvergne sera rattachée à la Région Rhône Alpes à partir de janvier 2016.

Monsieur Mortellier et Madame Legendre ont été très touchés par le soutien des boucétois après l'incendie de leur pavillon. Ne pouvant remercier individuellement toutes les personnes qui leur ont apporté une aide sous une forme ou sous une autre, ils profitent de ce bulletin d'informations pour le faire. Merci pour votre mobilisation et pour ce bel élan de solidarité.



Matthias Dagon, conseiller municipal, est l'heureux papa d'une petite Lola, née le 30 avril